

Club PLUi des Pays de la Loire - 30 novembre 2017

Introduction de Philippe Viroulaud. V5 du 23 novembre 2017 TZ+CR+PV

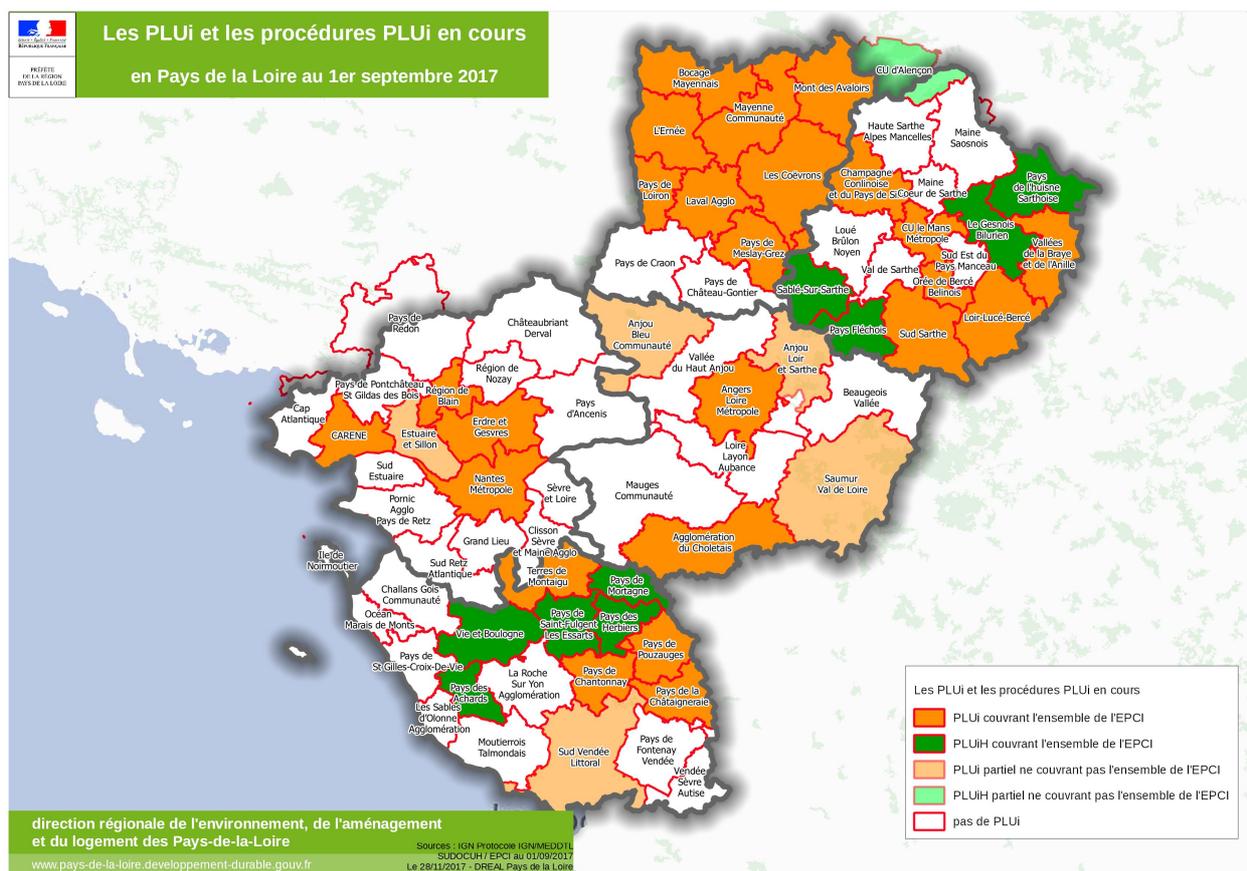
« Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs »,

Bonjour,

J'ai le plaisir d'ouvrir devant vous la 4ème rencontre du club PLUi régional des Pays de la Loire, pratiquement 2 ans après sa session d'installation, qui avait été organisée le 5 novembre 2015 et déjà à Angers dans cette salle. Je remercie Maine-et-Loire Habitat pour son accueil, une nouvelle fois.

L'actualité de l'intercommunalité et de la planification urbaine

La planification intercommunale est un sujet particulièrement prégnant aujourd'hui, en particulier en Pays de la Loire. En effet, sous l'impulsion des dispositions législatives de ces dernières années, notre région connaît une dynamique forte de restructuration des intercommunalités et de progression des élaborations de PLU intercommunaux. L'ampleur de ce mouvement, en particulier depuis 2016, constitue un réel bouleversement de la carte des collectivités et EPCI et génère à n'en pas douter des efforts considérables de mobilisation et d'accompagnement pour les collectivités concernées.



Suite à ces évolutions, plusieurs intercommunalités sont devenues des communes nouvelles et leur PLUi un PLU. Ainsi comme le montre cette carte, en 2017, 39 intercommunalités comportent un PLUi, dont 5 qui sont couvertes partiellement. 8 de ces PLUi sont des PLUi-H.

On note l'absence de la frange littorale à l'exception de la CARENE. Suite à la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, l'objectif est bien que les PLU deviennent intercommunaux : si la Communauté de communes ou la Communauté d'agglomération n'est pas

devenue compétente le 27 mars 2017 en raison de l'opposition des communes, elle le deviendra automatiquement le 1er janvier 2021.

Le Club régional PLUi

Le Club régional Plui a dès lors vocation à accompagner les EPCI dans leur réflexion sur le passage à la planification intercommunale, et votre présence ici témoigne de son intérêt.

En Pays de la Loire, Il est piloté par la DREAL, avec l'assistance technique du CEREMA Ouest dans le cadre d'une mission d'appui et d'animation à laquelle participent :

- les cinq DDT(M),
- les trois agences d'urbanisme (ADDRN, AURA, AURAN),
- ainsi que quatre collectivités, la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (44), Angers Loire Métropole (49), la communauté de communes Terres de Montaigu (85), et la communauté de communes de l'Ernée (53).

Je salue l'investissement de chacun pour sa contribution précieuse à l'animation du Club Plui régional et à la préparation de ces rencontres.

Je rappelle que cette « mission d'appui du club PLUi » est une structure ouverte, à laquelle toute nouvelle collectivité qui le souhaite est la bienvenue pour contribuer.

Les thématiques intéressantes pour le Club Plui

Le club PLUi s'est déjà réuni à 3 reprises. Il y a 2 ans, la première session du club PLUi régional portait sur le thème de « gouvernance et concertation ». Deux autres rencontres ont vu le jour depuis, autour des thématiques « consommation d'espace et densité », en juin 2016, et « planification intercommunale et habitat » en janvier 2017. A deux reprises ces rencontres ont permis de réunir plus de 80 participants, et une cinquantaine en juin 2016, avec des retours très positifs, en particulier grâce à vos réponses aux sondages de fin de session.

Pourquoi le thème du paysage ?

Dès le début de l'année 2016, à travers un questionnaire qui leur avait été adressé, les collectivités et les autres membres du club PLUi ont pu exprimer les thèmes sur lesquels ils souhaitaient que s'organisent les échanges, les retours d'expériences, autour de nos rencontres.

Et dans cette enquête, le thème du paysage, qui nous réunit aujourd'hui, était ressorti comme un sujet d'intérêt important à vos yeux.

C'est aussi un sujet sur lequel la DREAL des Pays de la Loire est fortement mobilisée, à travers l'exercice et les compétences de ses différents services. De manière plus spécifique, elle produit des éléments de connaissance et de référence sur le paysage, comme l'atlas des paysages des Pays de la Loire, qui vous sera présenté tout à l'heure. La DREAL travaille sur ce sujet en concertation avec les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les représentants associatifs, ainsi qu'avec les services de l'État départementaux et régionaux.

Mais la dimension paysage est également présente dans un très grand nombre de missions de l'État qu'il s'agisse de la protection des sites, de la réglementation de la publicité, des aménagements d'infrastructures, des installations classées, et bien sûr- c'est l'angle particulier de cette journée - dans les documents d'urbanisme.

Il s'agit donc de remettre en perspective la place du paysage dans la planification urbaine. Ainsi, dans les documents d'urbanisme, le paysage n'est pas :

- un accessoire de luxe dans un document d'urbanisme « qui aurait bien d'autres thèmes à traiter avant » ;
- de « ces dispositions d'accompagnement de l'aménagement que l'on traite pour habiller des choix une fois retenus »... ;

- il ne se limite donc pas à justifier de la préservation de « paysages d'intérêt ».

le paysage c'est :

- une contribution au projet de territoire de la collectivité ;
- c'est surtout notre cadre de vie quotidien, il nous concerne tous. Il peut être exceptionnel ou commun, il est toujours singulier. Il est toujours, pour chacun, un cadre de perception de chaque jour, et une condition du bien-être commun.

C'est donc un sujet fédérateur et sensible. Il appartient à nos démarches de planification, non seulement de l'intégrer comme tel, mais aussi de lui donner sa vocation à être intégrateur de nombreuses préoccupations, aujourd'hui plus en vue des documents d'urbanisme.

Pour finir, je remercie les nombreux intervenants pour leur implication ainsi que Patrick Garnier, chef de la division ville et territoire au CEREMA Ouest d'assurer une nouvelle fois l'animation de cette rencontre. Je présente les excuses de nos collègues de l'administration centrale en charge des paysages, qui n'ont pas pu venir se joindre à nous. Ils ont cependant tenu à nous faire parvenir trois documents utiles :

- un court document pédagogique intitulé « Pourquoi construire un plan local d'urbanisme intercommunal par le biais d'une approche paysagère ? »,
- la fiche méthodologique « PLUi et paysage », intitulée « Un PLUi à partir du paysage ? - L'approche paysagère comme fil rouge de l'élaboration d'un PLUi »,
- et enfin, établi par la direction régionale d'Ile-de-France, un guide pour une meilleure prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme.

Avant de passer la parole à Patrick Garnier, je termine cette intervention avec une petite annonce :

Dans le cadre de l'élaboration par le Conseil régional, du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires, le « SRADDET », la DREAL souhaite contribuer à une meilleure prise en compte de la consommation d'espaces sur les territoires régionaux. C'est pourquoi la DREAL vient de réaliser une étude, intitulée « Consommation d'espace, un état des lieux des Pays de la Loire ». Cette étude montre la poursuite de la périurbanisation et de l'artificialisation des sols sur tous les territoires de la région, aux dépens, bien sûr, des espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle montre aussi qu'elle se fait de façon très différente selon les territoires. En particulier, il faut souligner que des collectivités agissent afin de limiter l'étalement urbain, que ces efforts doivent être poursuivis et partagés. L'étude est téléchargeable sur le site internet de la DREAL :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/consommation-d-espace-etat-des-lieux-novembre-2017-a4273.html>

Je vous remercie de votre participation à cette journée qui sera, j'en suis sûr, très intéressante, grâce à toutes vos contributions.